

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Rachel JACQUET Absents : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Le précédent compte rendu du 22 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. PARCELLISATION DES TERRAINS DE LA COMMUNE (DÉLIBÉRATION N° 32/2014)

Dominique FRÉLON expose qu'au cours d'un changement d'implantation pour une entreprise de la commune, il s'avère que la numérotation actuelle des parcelles n'est pas cohérente : il manque des numéros et des dénominations de voies. Isabelle MARTINEAU, représentant la "Poste Courrier", est invitée à exposer la collaboration gracieuse proposée aux communes pour numéroter les lieux dits et les hameaux comportant au moins deux habitations (pour éviter les doublons, les erreurs, et indispensable pour les pompiers, les médecins, les concessionnaires d'eau et d'électricité, les livreurs et, d'une manière générale, la mise à jour nationale des GPS ...) en s'appuyant sur les plans de cadastre à jour et en prévoyant les parcelles constructibles. C'est la "Poste Courrier" qui prévient les habitants et/ou entreprises par courrier.

Il y a aujourd'hui de 40 à 50 numéros à attribuer sur des habitations existantes ainsi que la numérotation des parcelles constructibles, ce qui représente un total d'environ 90 affectations à renseigner.

La commune aura l'achat et la pose des plaques à sa charge

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette collaboration et de créer une commission spécifique composée de Dominique FRÉLON, Claude HUITEMA et Elodie LETURGEON pour travailler avec "la Poste Courrier".

Pratiquement, la "Poste Courrier" nous communique les sites concernés et la commune édite les plans cadastraux avant que la commission ne se réunisse pour statuer avant la fin du mois d'octobre 2014.

2. FISCALITÉ DIRECTE (DÉLIBÉRATION N° 33/2014)

Cette délibération doit être prise tous les ans. Elle concerne la faculté dont dispose les communes d'exonérer ou non tout ou partie de certaines taxes. Pour la commune, ceci concerne :

- la taxe d'habitation applicable aux logements vacants depuis plus de 2 ans : mise en application depuis 2013,
- le dégrèvement pendant 2 ans accordés aux jeunes agriculteurs et aux créateurs ou repreneurs d'entreprise : déjà mis en application.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de proroger les taxes et

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

exonérations en cours sur la commune.

3. TAXE D'AMÉNAGEMENT ET/OU REDEVANCE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE (DÉLIBÉRATION N° 34/2014)

Dominique FRÉLON explique par quelques exemples la portée de la décision que le conseil municipal doit prendre. Pour une construction, une reconstruction, un agrandissement ou un changement d'affectation de bâtiments agricoles, si on creuse de plus de 50 cm, la commune peut appliquer une taxe d'aménagement et/ou une redevance archéologique préventive de 5,40 €/m². À ce jour, cette taxe n'a jamais été mise en œuvre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne rien changer aux dispositions actuelles pour cette année.

4. REDEVANCE IRRÉCOUVRABLE (DÉLIBÉRATION N° 35/2014)

La trésorerie nous signale que, sur l'exercice 2013, il est fait état d'une redevance irrécouvrable de 20 centimes d'euro (facture SÉGILOG).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter comme irrécouvrable cette créance.

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1. Point sur le **programme 2014 des travaux de voirie réalisés** : réfection des chaussées de la Métairie et de la route des Marquets, mise en place de bateaux au niveau des entrées des maisons de la rue du Stade, de l'entrée à la salle des fêtes et du garage BEAUVAIS, reprise des 2 regards à l'entrée du lotissement.

Il reste à protéger ces regards par :

- D'une part, des panneaux d'interdiction de stationner aux PL qui seront récupérés sur la rue Basse après qu'un arrêté municipal ait été pris pour ne plus limiter le stationnement sur ce secteur,
- D'autre part, la mise en place de 2 plots béton (en stock au service technique) de chaque côté de ces regards.

Il a été demandé à l'entreprise titulaire du marché de ne livrer l'enrobé stockable qu'en fin d'hiver prochain du fait que les petits travaux de réfection n'interviendront qu'à cette période et que ce produit est périssable.

Le programme 2015 de voirie fera l'objet d'une nouvelle consultation en début d'année prochaine en fonction des orientations budgétaires qui seront prises.

- 5.2. Dominique FRÉLON expose que la **subvention de 9952 euros du Conseil Général** répartie par la Communauté de Communes de Touraine du Sud est programmée sur 2015 mais il a été convenu de ne pas la prendre sur 2015 mais de la doubler sur 2016. Dans le cas où le Conseil Général s'opposerait à ce report sur 2016, la Communauté de Communes de Touraine du Sud s'est engagée clairement à nous verser cette subvention qui est un acquis et n'est pas liée au nombre d'habitants.

- 5.3. Travaux de **dessouchage du Chemin de la Forêt** : Nicole AUVRAY a relancé l'entreprise et précise que l'entreprise AUBERT est bien engagée pour seulement 2 jours à 2900 €/jour et que les travaux doivent être réalisés pour fin septembre.

- 5.4. Proposition **d'investissement pour le remplacement de l'actuel tracteur-tondeuse** qui date de 6 ans et dont le coût d'entretien devient de plus en plus conséquent.

Il faudrait envisager un tracteur avec immatriculation pour les déplacements sur la route en toute légalité. L'intérêt d'un broyeur permettrait de respecter l'interdiction de brûler les végétaux et de récupérer les déchets pour le paillage et la fertilisation des plantations.

Une pré-consultation donne les estimations suivantes :

- tracteur broyeur hydrostatique muni de la tondeuse pour un coût de 15770 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- HT soit 18924 € TTC avec un prêt à 0% sur 48 mois,
- broyeur seul pour un coût de 5448 € TTC
 - reprise du tracteur actuel pour 4500€.

Les membres du conseil municipal évoquent les problèmes de sécurité liés à l'utilisation de ce type de matériel par une personne seule, proposent d'envisager une consultation d'entreprises de broyage et peut-être de réfléchir à l'opportunité de choisir un investissement plus approprié dans un véhicule permettant le transport de branchages, des matériels encombrants et, le cas échéant du tracteur-tondeuse. Cette proposition sera donc reprise lors des orientations budgétaires à prendre pour 2015 en début d'année.

- 5.5. **Fossés de l'Association Foncière repris par la commune** : Terres Humides se charge de réaliser les profilages et les curages et les travaux en cas d'éboulement. Le broyage et l'entretien courant est à la charge des propriétaires riverains ou, le cas échéant, de la commune. Jérôme LOUAULT est chargé de réaliser un état des lieux des fossés.
- 5.6. **Signalisation** du chemin de la gare à partir du moulin en **voie sans issue** : Nicole AUVRAY voit avec M. LACOFRETTE la réglementation sur le sujet.
- 5.7. Randonnée sur les **chemins communaux** pour établir état des lieux : Dominique FRÉLON réunit l'Association Sportive pour programmer une randonnée communale dont on profiterait pour faire l'état des lieux de nos chemins communaux.
- 5.8. **Éclairage public de Paumissais** : Claude HUITEMA a vu Bruna TAROT qui cherche toujours des photos qui confirmeraient la présence d'EP sur le hameau.
- 5.9. Un **lampadaire d'EP qui a tourné à la Royauté** ; Claude HUITEMA voit avec le SIEL
- 5.10. **Site internet et forum** : le site est alimenté régulièrement des informations et manifestations communale. Le forum est créé : un essai sera réalisé courant octobre avec les membres du conseil municipal avant une mise à disposition à la population pour le début d'année prochaine.
- 5.11. Dossiers d'**assurances communales** : rendez-vous pris le 20 octobre prochain pour un état des lieux et une éventuelle renégociation et/ou complément.
- 5.12. **Location logement** : l'arrivée énergie est enfin raccordée. Nicole AUVRAY voit avec le PACT les modalités d'offre de logement à la location. Le montant maximal du loyer, fixé en fonction du plan de financement, est de 497 euros sans les charges et le locataire est soumis à un plafond de revenus.
- 5.13. **3 composteurs individuels** de 400 litres ont été livrés par le SMICTOM : les habitants de PAULMY peuvent en bénéficier pour un montant de 20 euros et en signant une chartre de compostage avec le SMICTOM.
- 5.14. Entretien du **plan d'eau** : il faut remettre pour 300 euros de poissons (environ 50kg de tanches et 100 kg de gardons)
- 5.15. Entretien des **plantations** : cette année, Laurent NONET décorera les vasques et jardinières avec environ 50 euros de fleurs automnales et hivernales, sans oublier la jardinières de l'abribus pour la sécurité des enfants.
- 5.16. **Révision des listes électorales** : Dominique FRÉLON, Dominique PLANES, Gilbert SIGNORET, Nicole AUVRAY et la secrétaire de mairie se réuniront début octobre.
- 5.17. Retour sur le **point 5.11 du dernier PV de conseil municipal** : "*Jean-Louis GUTIERRES va faire, au nom de la commune, un courrier de rappel aux propriétaires de gîtes qui doivent prendre en charge les déchets de leurs locataires.*" Ce sera Dominique FRÉLON et non Jean-Louis GUTIERRES qui se chargera de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

faire parvenir ce courrier.

5.18. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **04 novembre 2014**

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n°32 /2014 : parcellisation des terrains de la commune

Délibération n°33 /2014 : fiscalité directe

Délibération n°34 /2014 : taxe d'aménagement et/ou redevance archéologique préventive

Délibération n°35 /2014 : redevance irrécouvrable

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	absente
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			